

Période des questions

Cycles de 7 séances

Rang	Ordre des questions						
1	Opp. off.	Opp. off.	Opp. off.	Opp. off.	Opp. off.	Opp. off.	Opp. off.
2	Opp. off.	Opp. off.	Opp. off.	Opp. off.	Opp. off.	Opp. off.	Opp. off.
3	Opp. off.	2e gr. d'opp.	Opp. off.	2e gr. d'opp.	Opp. off.	2e gr. d'opp.	Opp. off.
4	2e gr. d'opp.	2e gr. d'opp.	2e gr. d'opp.	2e gr. d'opp.	2e gr. d'opp.	2e gr. d'opp.	2e gr. d'opp.
5	2e gr. d'opp.	2e gr. d'opp.	2e gr. d'opp.	2e gr. d'opp.	2e gr. d'opp.	2e gr. d'opp.	2e gr. d'opp.
6**	Opp. off.	Opp. off.	Opp. off.	Opp. off.	Opp. off.	Opp. off.	Opp. off.
7*	QS	QS	QS	Opp. off.	Opp. off.	Opp. off.	Opp. off.
8**	2e gr. d'opp.	2e gr. d'opp.	2e gr. d'opp.	2e gr. d'opp.	2e gr. d'opp.	2e gr. d'opp.	2e gr. d'opp.
9	Opp. off.	Opp. off.	Opp. off.	Opp. off.	Opp. off.	Opp. off.	Opp. off.
10	2e gr. d'opp.	Opp. off.	2e gr. d'opp.	Opp. off.	2e gr. d'opp.	Opp. off.	2e gr. d'opp.
11	Opp. off.	2e gr. d'opp.	Opp. off.	2e gr. d'opp.	Opp. off.	2e gr. d'opp.	Opp. off.
<p>Les députés du 2e groupe d'opposition ont droit à 3 questions par séance, aux 4e, 5e et 8e rangs. Ils ont aussi droit à 1 question au 3e rang à la 2e, 4e et 6e séance d'un cycle de 7 séances.</p>							
<p>* Les députés de Québec solidaire ont chacun droit à 1 question par cycle de 7 séances, au 7e rang, en remplacement d'une question de l'opposition officielle, à n'importe quelle séance du cycle.</p>							
<p>** Les députés ministériels ont droit à 3 questions par cycle de 7 séances aux 6e et 8e rangs, en remplacement en alternance d'une question de l'opposition officielle ou du 2e groupe d'opposition.</p>							
<p>À compter de la 10e question au cours d'une séance, le 2e groupe d'opposition et l'opposition officielle ont en alternance la possibilité de poser ces questions tel qu'illustré dans le cycle.</p>							

20 septembre 2016

Déclarations de députés

Rang	Ordre des déclarations								
	1re	2e	3e	4e	5e	6e	7e	8e	9e
1	Gouv.	Gouv.	Gouv.	Gouv.	Gouv.	Gouv.	Gouv.	Gouv.	Gouv.
2	Opp. off.	Opp. off.	Opp. off.	Opp. off.	Opp. off.	Opp. off.	Opp. off.	Opp. off.	Opp. off.
3	Gouv.	Gouv.	Gouv.	Gouv.	Gouv.	Gouv.	Gouv.	Gouv.	Gouv.
4	2e gr. d'opp.	2e gr. d'opp.	2e gr. d'opp.	2e gr. d'opp.	2e gr. d'opp.	2e gr. d'opp.	2e gr. d'opp.	2e gr. d'opp.	2e gr. d'opp.
5	Gouv.	Gouv.	Gouv.	Gouv.	Gouv.	Gouv.	Gouv.	Gouv.	Gouv.
6*	QS	Opp. off.	Opp. off.	QS	Opp. off.	Opp. off.	QS	Opp. off.	Opp. off.
7	Gouv.	Gouv.	Gouv.	Gouv.	Gouv.	Gouv.	Gouv.	Gouv.	Gouv.
8**	2e gr. d'opp.	Gouv.	2e gr. d'opp.	2e gr. d'opp.	2e gr. d'opp.	Gouv.	2e gr. d'opp.	2e gr. d'opp.	2e gr. d'opp.
9	Gouv.	Gouv.	Gouv.	Gouv.	Gouv.	Gouv.	Gouv.	Gouv.	Gouv.
10**	Opp. off.	Opp. off.	Gouv.	Opp. off.	Gouv.				

Les groupes parlementaires formant le gouvernement, l'opposition officielle et le 2e groupe d'opposition ont respectivement droit à 5, à 3 et à 2 déclarations par séance, sous réserve des règles concernant les déclarations pouvant être faites par les députés de Québec solidaire au 6e rang et par le groupe parlementaire formant le gouvernement aux 8e et 10e rangs.

*Les députés de Québec solidaire ont chacun droit à 1 déclaration par cycle de 9 séances, au 6e rang, en remplacement d'une déclaration de l'opposition officielle, à 1re, 4e et 7e séance du cycle.

**En plus de ses 5 déclarations par séance, le groupe parlementaire formant le gouvernement a également droit à 4 déclarations supplémentaires par cycle: à la 2e et 6e séance du cycle, au 8e rang, en remplacement d'une déclaration du 2e groupe d'opposition et à la 3e et 9e séance du cycle, au 10e rang, en remplacement d'une déclaration de l'opposition officielle.

Temps de parole lors des débats restreints

Gr. parl./dép. ind.	<u>Débat sur le discours d'ouverture</u>	<u>Débat sur le discours du budget</u>	<u>Débat restreint sans réplique (5h)</u>	<u>Débat restreint (2h) sans réplique</u>	<u>Débat restreint (2h) avec réplique</u>	<u>Débat restreint sans réplique (1h)</u>
	24:00:00	13:30:00	5:00:00	2:00:00	1:50:00	1:00:00
Gouv. 70	11:40:00 50%	6:30:00 50%	2:22:30 50%	0:57:00 50%	0:52:00 50%	0:28:30 50%
Opp. off. 28	6:48:20	3:47:30	1:23:08	0:33:15	0:30:20	0:16:38
2e gr. d'opp. 20	4:51:40 50%	2:42:30 50%	0:59:23 50%	0:23:45 50%	0:21:40 50%	0:11:52 50%
Dép. ind. 3	0:40:00	0:30:00	0:15:00	0:06:00	0:06:00	0:03:00
Total 121	24:00:00	13:30:00	5:00:00	2:00:00	1:50:00	1:00:00

Notes: Une enveloppe de temps est attribuée aux députés de Québec solidaire (cette enveloppe varie en fonction de la durée du débat). Le reste du temps est réparti parmi les groupes parlementaires de la manière suivante: 50% du temps est dévolu au groupe parlementaire formant le gouvernement et l'autre 50% est dévolu aux deux groupes d'opposition proportionnellement au nombre de sièges qu'ils détiennent respectivement à l'Assemblée. Le temps non utilisé sera redistribué parmi les groupes parlementaires selon cette même répartition.

20 septembre 2016